

Acquisition d'un terrain à Mlle Colette BERNARDIN - Rue du Barlot

M. LE MAIRE, Rapporteur : Mlle Colette BERNARDIN a sollicité la Ville de Besançon dans le but de lui céder une parcelle de terrain, d'une contenance de 38 a 22 ca, cadastrée section BW n° 31.

Au POS, il existe un emplacement réservé pour une voie nouvelle qui traverse ce terrain. Cette voie a pour vocation d'assurer un lien entre la rue Chopin et le chemin des Planches. Elle permettra, à terme, de mieux desservir le futur quartier des Planches en assurant sa liaison avec le quartier de Palente.

L'ensemble du terrain est situé dans la zone artisanale rue du Barlot. Après réalisation de la voie, le reste de cette propriété permettrait de constituer une réserve foncière pour l'implantation d'activités économiques.

La valeur vénale de ce bien a été estimée à 300 000 F par le Service des Domaines.

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Besançon.

La dépense sera imputée au chapitre 90.824.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 31 mai 1999.